

XPA

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 Euros

Siège social : Espace Carros 1ère Avenue Lot 16 - 06510 CARROS

453 008 799 RCS GRASSE

(la « Société »)



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 14 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 novembre à dix-sept heures, les Actionnaires de la Société par actions simplifiée « XPA » (la « Société »), dont le siège est à CARROS (06510) – Espace Carros 1ère Avenue Lot 16, au capital de cinq cent mille (500.000) Euros divisé en quatre cent quatre-vingt-trois (483) actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, suivant convocations adressées par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les actionnaires présents.

Puis, il est procédé à la composition du bureau :

- ☐ Monsieur Antoine-Alexandre MORDICONI préside la séance en sa qualité de Président de la Société.
- ☐ Monsieur Antoine-Alexandre MORDICONI et Madame Dora MORDICONI, les deux Actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions sont désignés comme Scrutateurs.
- ☐ Madame Dora MORDICONI est désignée comme Secrétaire.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, toutes les actions sont présentes ou représentées sur les QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS ACTIONS (483) composant le capital social, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

➤ Agrément d'un nouvel associé,

Le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition des actionnaires:

- * Un exemplaire de la lettre de convocation
- * Un exemplaire des statuts de la Société,
- * Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président expose aux Actionnaires que dans le cadre de la restructuration du Groupe et connaissance prise du projet d'apport en nature de titres devant intervenir entre Monsieur Antoine-Alexandre MORDICONI, Apporteur et la Société Civile au capital de 522.891 Euros en cours de constitution « AAMORDICONI », Bénéficiaire des Apports, il convient d'agréer cette dernière en qualité d'actionnaire, et ce conformément aux dispositions de l'article 11 – CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS – 11.2 – Clause d'agrément des statuts de la société.

Le Président déclare la discussion ouverte, diverses observations sont échangées et lorsque personne ne demande plus la parole, la résolution unique suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE
Agrément d'un nouvel actionnaire

L'Assemblée Générale décide d'agréer en qualité de nouvel actionnaire, conformément à l'article 11 – CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS – 11.2 – Clause d'agrément des statuts :

- ⇒ La société « AAMORDICONI », Société Civile au capital de 522.891 Euros en cours de constitution, dont le siège social sera situé Parc Coromandel Emeraude - 18, Avenue Gravier à NICE (06100) et qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Les Actionnaires reconnaissent expressément que :

- (i) le présent procès-verbal, signé électroniquement via DocuSign (a) constitue l'original et (b) a la même force probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier et pourra valablement être opposé à toute personne et à la Société ;
- (ii) la signature électronique du présent procès-verbal doit être considérée comme une signature originale ; et
- (iii) le présent procès-verbal est susceptible d'être produit en justice à titre de preuve littérale le cas échéant.

* * *

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui transcrit la résolution unique adoptée ce jour à l'unanimité par les Actionnaires de la Société, et qui, à après lecture, est signé par les membres du bureau de la Société.

Le Président,
Antoine-Alexandre MORDICONI

DocuSigned by:

F028E9F7521C4EA...

Les Scrutateurs,
Antoine-Alexandre MORDICONI

DocuSigned by:

F028E9F7521C4EA...

La Secrétaire,
Dora MORDICONI

Signé par :

7B1EE7BD114147E...

Dora MORDICONI

Signé par :

7B1EE7BD114147E...

Le présent procès-verbal est signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), à la date de signature indiquée dans le certificat électronique de signature, et conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.